



LE FIL D'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense Auvergne

n°147 – Avril 2018

L'EDITO

Un pavé dans l'amer

Pour l'UNSA, ça devrait être non négociable, le trouble de l'audition doit obligatoirement être inscrit tout en haut sur la liste des maladies professionnelles publiques, ouvrant droit à reconnaissance et indemnisation éternelles. Certes, les agents ont pris l'habitude d'entendre tout et n'importe quoi sur les fonctionnaires, les cheminots, les enseignants, les municipaux et sur les fantasmes de quelques-uns, répétés naïvement par beaucoup d'autres. Visiblement la stratégie est bonne. **Pendant que ceux qui n'ont rien s'opposent à ceux qui n'ont pas grand-chose, ceux qui distillent cette fumeuse mystification ne sont pas inquiétés sur leur propre sort.** Peinards quoi ! Si le Fil d'Ariane a bien compris, celles et ceux qui ont des conditions de travail à peu près décentes, un CDI et une rémunération acceptable devraient donc représenter l'exception et cela imposerait un exercice sacrificiel. Ben voyons !

Un peu d'aide ?

Certains pensent encore (bêtement) que le contrôleur SNCF est champion du monde de cache-cache. C'est vrai qu'on a toujours du mal à le trouver quand on en a besoin, malgré, à la fois un environnement professionnel plutôt confiné et le fait qu'il n'a quand même pas pu sauter en marche. Erreur, les champions du monde de cache-cache sont des salariés du privé : les 33 mineurs chiliens cachés pendant 69 jours au fond d'une mine sont les champions toutes catégories de la matière... depuis 2010, un record quasi en CDI.

D'autres croient aussi savoir la raison pour laquelle les agents publics n'ont pas de montre. Au 4^{ème} jour de retard consécutif, ils savent automatiquement qu'on est jeudi. Et intelligents en plus !!!

Vous êtes-vous posé une seule fois la question, alors bloqué dans un bouchon, de qui est le gars au volant dans la première voiture là-bas tout au bout ? Le gouvernement le sait, lui : un agent public en avance sur son horaire de travail !

Paraît qu'un conducteur de train qui percute un sanglier, il a droit à 5 ans de permis de chasse gratuits et un an d'abonnement au 'Chasseur français'.

On dit aussi qu'un agent du Trésor Public peut déclarer son hamster (ça marche aussi avec le lapin nain et le chinchilla) comme personne à charge et bénéficiaire à ce titre d'une demi-part supplémentaire ouvrant droit à abattement fiscal.

Evidemment, l'agent qui dispose d'un sosie, c'est... comment dire ? Jackpot ! L'employeur, c'est bien connu, lui offre la possibilité de ne venir au travail qu'un jour sur deux. Et contrairement à une idée répandue, ils ne sont pas payés en fonction de ce qu'ils font, mais font en fonction de ce qu'ils sont payés. Nuance !

Bref vous avez compris le principe : travailler dans la Fonction Publique c'est bien, mais de là à en faire son métier, faut pas exagérer et en plus, beaucoup n'ont pas encore osé dire à leur famille qu'ils étaient fonctionnaires, celle-ci croit qu'ils travaillent.

Il y a pire, il y a ceux qui alimentent tout cela : les organisations syndicales. Celles-ci ont pris la fâcheuse habitude, lorsqu'ils font grève, donc le jour où ils ne travaillent pas, d'appeler cela une journée d'action. Et après ils s'étonnent des clichés !!! Un peu d'autodérision n'est jamais nuisible.

Evidemment, ces clichés prennent une toute autre saveur, une réalité plus cruelle, quand celles et ceux qui les alimentent découvrent subitement que l'école où vont leurs enfants ferme deux classes, que l'hôpital déménage, que le bureau de poste n'existe plus, que la base militaire est dissoute, que la gare non rentable ne sera plus desservie... Alors ils manifestent, occupent, contestent, pétitionnent. Mais peuvent-ils encore se lamenter des conséquences des causes qu'ils ont eux-mêmes pourfendues, critiquées, assassinées ? **Et sans être encore rendu au niveau de l'albatros des Galápagos ou du tigre de Sumatra, un seul fonctionnaire, un seul service public, vous manquent... et tout est dépeuplé.**

A ceux qui pensent encore que les agents publics nagent dans le bonheur, le Fil d'Ariane rappelle qu'ils restent souvent là où ils ont pied.

Amitiés. Laurent Tintignac

Congrès de la fédération UNSA-Défense.

Une nouvelle équipe engagée et enthousiaste pour vous défendre et vous représenter.

Le congrès de votre fédération UNSA-Défense s'est tenu les 13 et 14 mars 2018. Afin de procéder au remplacement d'**Alain Brémond à qui toute l'équipe souhaite dire merci pour le travail accompli depuis 2016** et à qui nous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle période qui s'ouvre à lui, les délégués UNSA ont été appelés à voter pour renouveler la totalité des postes nationaux.

SECRETARIAT GENERAL		
Secrétaire Général	Laurent DUTILLEUL	
Secrétaire général adjoint 1	Laurent TINTIGNAC	
Secrétaire générale adjointe 2	Martine HEMLED	
Trésorière	Anne-Marie CHEZE	
Trésorière adjointe	Catherine BERTRAND-MULLER	
CONSEIL NATIONAL (Chargé de veiller au respect des statuts fédéraux)		
Président	Yvick HERNIOU	
SECRETAIRES NATIONAUX (Chargés de représenter les agents de leur catégorie auprès des autorités ministérielles)		
Filière 'Fonctionnaires Techniques'	Francis DUBOIS – Adj : Loïc CHALM	
Filière 'Fonctionnaires Administratifs'	Armand M'BOUMBA – Adj : Franck FRISSONG	
Filière 'Ouvriers d'état / CED / TSO'	Laurent TINTIGNAC – Adj : David CUISINIER	
Filière 'Agents contractuels'	Françoise ANGLADE – Adj : Cédric CARUANA	
Filière 'Agents paramédicaux'	Gaëlle BERNAUD – Adj : Housem BOUCHIBA	
Filière 'Agents des corps sociaux'	Anne-Sophie BRELLMANN – Adj : Véronique BERTIN	
VERIFICATEURS AUX COMPTES (Chargés de vérifier la régularité et l'exactitude des dépenses de la fédération)		
Alain DUPASQUIER	Philippe MUSSET	Anne LECLERC

Au risque de faire un peu cliché, la confiance, l'amitié, l'envie de s'engager et le goût des autres sont les clés de fonctionnement sur lesquelles est basé le travail de la fédération. A l'heure où beaucoup aimeraient opposer l'individualisme au collectif, les statuts les uns aux autres, cette nouvelle équipe UNSA-Défense aura à cœur de toujours être présente partout où les intérêts des agents civils du ministère des armées doivent être défendus et discutés. **Parce que la convivialité et l'amitié sont aussi les facteurs d'un engagement réussi, alors nous ferons pour vous, pour toi, pour elle, pour lui, pour tous... l'UNSA-Défense.**

ICT-TCT

Les AP 2018



Conformément aux enveloppes budgétaires dédiées à la revalorisation de la condition des personnels civils, inscrites au budget 2018, les Augmentations Personnalisées (AP) des Ingénieurs et Techniciens relevant des corps ICT/DGA et TCT/DGA seront affectées d'une AP standard de :

ICT : 65€

TCT : 70€ (dont 25€ d'AP fixe + 45€ d'AP).

► Pour mémoire, **l'augmentation générale (AG) des ICT et TCT est prise en corrélation avec l'évolution du Point d'Indice des fonctionnaires. Le gouvernement a décidé de geler ce point d'indice pour 2018 et de fait, il n'y aura pas d'AG 2018.**

► **AP TCT** : depuis maintenant quelques années et le constat partagé entre DRHDGA et organisations syndicales, un écart existe entre agents fonctionnaires TSEF et TCT. C'est la raison de la mise en place d'une AP dite fixe servant sur plusieurs années, à résorber cet écart. En clair, **chaque TCT percevra au minimum l'AP fixe de 25€.**

► La notion d'AP moyenne disparaît (sans doute le terme moyen était... moyen), dorénavant, on parlera d'**APS, dite Standard.**

Les AP qu'elles soient au bénéfice des ICT ou des TCT sont appliquées selon une courbe de Gauss. Les taux d'AP 2018 sont ainsi modifiés :

APE exceptionnelle (soit x3) = 5% des agents

Inchangée

APB bonifiée (soit x2) = 20% des agents

Inchangée

APS standard (soit x1) = 60% des agents

Au lieu de 50%

APR réduite (soit x0,5) = 10% des agents

Au lieu de 20%

PAP pas d'AP (soit 0) = 5% des agents

Inchangée

**Contractuels, fonctionnaires, ouvriers,
l'UNSA le syndicat de tous les agents civils.**



L'UNSA, le service public au



LA QUALITÉ DES SOINS À L'HÔPITAL PUBLIC

le métier de toute une équipe :
infirmier-e-s, aides soignant-e-s,
personnels techniques
et administratifs.

**Le service public
n'est pas une charge
mais une chance !**



**AGENTS DE POLICE
MUNICIPALE**
celles et ceux qui assurent
notre sécurité.

**Le service public
n'est pas une charge
mais une chance !**



ATSRM
celles et ceux qui tous les jours
accompagnent nos enfants
dans les écoles.

**Le service public
n'est pas une charge
mais une chance !**

AGENTS DES CCAS
celles et ceux
qui accompagnent
les personnes en difficulté.

**Le service public
n'est pas une charge
mais une chance !**

Dossier contractuels D49

La DGA pas fair-play

Conformément au calendrier fixé par la DRHMD, les agents contractuels relevant du décret 1378 dits D49, ont reçu ce mois-ci, les propositions individuelles de changement de contrat dans le cadre du dossier ouvert par l'UNSA-Défense en novembre 2016, et assorti d'une enveloppe budgétaire de 1,6M€, la première, faut-il le rappeler, depuis 2009.

Si les options de requalification en 8416 ou ICT (pour celles et ceux détenant les diplômes nécessaires), semblent conformes aux orientations définies, il n'en est pas de même pour ce qui concerne l'option TCT censée concerner une partie non négligeable de la population D49. La DRH-DGA propose des contrats qu'elle considère de "recrutements" alors que le dossier D49 est établi sur la base d'une mesure de "reclassement" et cela fait toute la différence.

L'UNSA-Défense est intervenue auprès du directeur de la DRHMD comme auprès du cabinet de la ministre des armées, afin de dénoncer une reprise d'ancienneté largement insuffisante de 3 ans quand on sait le moins ancien des agents D49 dispose d'une ancienneté de 24 ans. De fait, la proposition TCT n'est non seulement pas acceptable, elle est aussi 'insultante' vis-à-vis des agents, dont la moyenne d'âge est, rappelons-le, de plus de 58 ans en 2018.

Certains agents ont reçu une proposition de contrat avec un écart négatif de plusieurs centaines d'euros par rapport à leur situation actuelle en Décret 49. Comment le ministère peut arriver à de telles incongruités ?

Pour l'UNSA, une proposition TCT intégrant l'écart D49-8416 permettrait aux agents d'envisager la poursuite de leur carrière dans le corps des TCT avec des perspectives d'évolution salariale sérieuses et cohérentes avec le 'reste du monde' DGA. Cette proposition TCT en l'état actuel des choses ne peut donc pas être considérée comme acceptable par l'UNSA-Défense.



L'UNSA, à l'origine de ce dossier de revalorisation au nom d'une certaine idée de la justice sociale et de l'égalité salariale entre agents de mêmes fonctions et de mêmes responsabilités, ne lâche rien.

Taux d'avancement 2018-2019 des catégories C

AdjAdm et ATMD

L'avancement qui recule - De qui se moque-t-on ?

Les taux d'avancement 2018-2019 des catégories C du ministère viennent de sortir, avec pour l'accès au grade le plus haut, un taux scandaleux qui devrait encore mettre la tête des agents sous l'eau et les démotiver un peu plus !!!

Vous trouverez ci-dessous la comparaison avec les taux 2015 à 2017.

Grades	2018-2019	2017
AAE vers AAP2	25%	25%
AAP2 vers AAP1	9%	20%
ATMD vers ATPMD2	20%	20%
ATPMD2 vers ATPMD1	5%	25%
ASC vers ASCE	5%	13%
ASHQC CN vers ASHQC CS	10%	10%

**Vos représentants
UNSA Défense
interviendront
auprès des autorités
pour exiger des
explications sur cette
baisse infondée.**

Pour les AAP2, le taux est divisé par 2,22. Pour les ATPMD2, le taux est carrément divisé par 5. L'application du protocole PPCR au 1er janvier 2017 qui a fusionné pour chaque corps les échelles 4 et 5 et double quasiment le nombre de conditionnants, ne peut tout expliquer.

Réforme des commissions d'avancement ouvriers

Le MinDéf sur le podium de la discipline 'Usine à gaz'



L'occasion sera manquée si la DRHMD poursuit son idée d'isoler au sein des commissions d'avancement (à partir de 2019 après le renouvellement des commissions le 6 décembre prochain), chaque catégorie d'agent au statut ouvrier. **Et si certains entendaient éviter le modèle des CAP des fonctionnaires, espérons que le vote proposé au CTM du 5 avril prochain sera cohérent.**

Pour l'UNSA, l'unicité des personnels relevant d'un même statut, celui des ouvriers d'état, qu'ils soient ouvriers, chefs d'équipe ou TSO, un statut mis à mal par beaucoup depuis des années, voyait là, dans la réforme des CAO, une occasion d'unir toutes les composantes de ce statut au sein d'une commission unique, représentée par des élus l'étant au nom de tous, sans distinction de corps, de métier, de grade.

Au lieu de cela, le ministère n'envisage pas moins que 3 collèges distincts au sein des CAO, 3 collèges avec chacun 'dans son couloir' et interdiction de déborder ! 3 collèges respectant la parité sexuée. 3 collèges au sein desquels chaque élu ne serait autorisé à s'exprimer qu'au nom de celui au titre duquel il est élu. Une belle pagaille en perspective.

Pour l'UNSA, le seul prétexte que certaines organisations syndicales ne seraient pas forcément représentatives de tous les agents à statut ouvrier, ne tient pas. En effet, cela voudrait dire qu'aujourd'hui, toutes le sont pour à la fois les ouvriers et les chefs d'équipe, ce qui n'est pas vrai. De plus, jamais la légitimité des élus au sein des CAO actuelles n'a été prise à défaut ou remise en cause, les élus faisant leur travail en confiance de tous les agents qui les ont élus, et reconnus des autorités ministérielles présidant les CAO.

Le projet DRHMD met en place des 'castes', des 'divisions' que ne cautionne pas l'UNSA. La prochaine étape sera sans doute des commissions d'avancement par groupe... des fois que des élus en groupe 6 feraient l'avancement des Hors-catégories... sacrilège ! Et ensuite ? Des CAO par métier ???

Pour l'UNSA, on ne peut pas appeler à l'unité des personnels à statut ouvriers et cautionner en même temps, une distinction par corps dans la défense de leur déroulement de carrière. Aussi l'UNSA espère que le MinArm reviendra à des dispositions plus simples, plus lisibles, plus intelligentes car l'UNSA ne veut pas croire que derrière cette réforme, se cache une volonté de diviser les personnels à statut ouvrier, car il n'y aurait alors que des perdants.

SIAé

L'UNSA interpelle les députés de la Commission Défense à l'Assemblée Nationale



(Extraits du courrier adressé le 9 mars 2018)

Les effectifs du SIAé : Les personnels du SIAé ne sont pas financés par le titre 2 du budget des armées. Aussi une réduction des effectifs n'a pas d'impact sur la masse salariale du ministère mais réduit le crédit de soutien des armées sur lequel sont imputés les effectifs du SIAé, financés par son activité industrielle. Il est donc important que la nouvelle loi de programmation militaire évite que les réductions d'effectifs au SIAé soient faites dans cette logique pour compenser des non-réductions en zone budgétaire des armées. **L'UNSA-Défense sollicite un amendement en ce sens, sur lequel la ministre elle-même semble favorable et amendement capital à l'heure où le dossier du Maintien en Conditions Opérationnelles des matériels aéronautique est ouvert.**

Le statut du SIAé : Une mission de réflexion a été annoncée sur le positionnement statutaire du SIAé, devant rendre ses conclusions à la ministre d'ici à l'été 2018. **Pour l'UNSA, ce dossier est hélas scruté sous le seul angle du statut du SIAé dont nous n'avons de cesse à l'UNSA, de rappeler qu'il est justement le garant pour l'Etat de disposer d'un outil industriel régalién à même de challenger l'industrie privée pour au final, faire économiser de l'argent aux armées, donc d'améliorer la disponibilité opérationnelle, donc la sécurité des femmes et des hommes engagés sur les opérations. Par le recours au SIAé et son statut en compte de commerce, le Ministère dispose d'un outil industriel apte à concevoir et effectuer des solutions de réparations innovantes et de haut niveau. Le mettre au cœur de la réforme du MCO aéro suite à la parution du rapport Chabbert relève de la stratégie de "l'arbre qui cache la forêt", une solution de facilité qui stigmatise essentiellement le SIAé, que l'on ne peut pas accabler tous les maux du système français de maintenance.**

Pour l'UNSA, évoquer l'évolution du statut juridique du SIAé avant même de lui laisser le temps de démontrer sa capacité sur un contrat du type 'Hercules C130', avant même de connaître ses relations et sa stratégie avec la nouvelle DMAé, n'est pas de nature pour l'UNSA, à apporter de la sérénité dans un dossier social compliqué, au sein d'un ministère qui sort d'une longue, très longue période de restructurations continues.

La place du SIAé : La Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé) relèvera de l'autorité directe du CEMA. Cette nouvelle direction remplacera la SIMMAD alors rattachée, elle, au Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air. **Le SIAé, étant une direction de l'Armée de l'Air tout comme la SIMMAD en voie de dissolution, doit-il rester un organisme industriel de l'Armée de l'Air ou être adossé à la DMAé ? Pour répondre à cette question, il convient de rappeler que le Chef d'Etat-Major des Armées fixe à la DMAé les orientations stratégiques, opérationnelles et de disponibilité des matériels aériens des 3 armées, et que le SIAé est le mainteneur des matériels des 3 armées, Air, Marine et Armée de Terre. Cette question reste à ce jour en attente de règlement et sans doute l'analyse qui sera présentée à la ministre à l'été abordera également cette question.**